

# TÉMOINS ET TÉMOIGNAGE

Accréditer, donner du crédit, faire confiance, croire : la gamme semble homogène, mais le curseur du « poids de vérité » se déplace, entre une croyance motivée et fondée, au début de la série, et une confiance donnée *a priori*, une croyance infondée et qui n'engage, comme on le dit de la promesse, que celui qui la reçoit, à la fin de la même série. Le domaine sémantique du « fiduciaire » n'est pas homogène, dès lors qu'on prend en considération les *raisons* de croire. Le *témoignage*, tout en se présentant comme un des actes persuasifs qui suscitent la croyance, y ajoute quelques conditions particulières, qui sont supposées « donner du poids » à la véracité d'une énonciation, et qui semblent en quelque sorte « objectiver » les raisons de croire.

En outre, étant un acte de langage, le témoignage pourrait à bon droit être considéré comme un *genre* de discours<sup>1</sup>. Pourtant, il traverse tous les genres établis : judiciaire, coutumier, technologique, littéraire, et bien d'autres. Dans un genre télévisuel comme le « reportage », par exemple, le témoignage n'est qu'un des motifs disponibles, destiné à crédibiliser les faits présentés. Le témoignage n'est donc pas à proprement parler un « genre », mais plutôt un « régime de croyance » qui peut être convoqué dans une multitude de genres, et en modifier le statut à l'égard de la vérité.

On se propose ici de construire pas à pas quelques unes des conditions requises pour qu'un acte persuasif puisse relever du « témoignage ».

## Le témoignage : préambule lexical

L'approche par le lexique est un point de départ commode, pour fournir les premières pistes d'analyse ; à cet égard, le dictionnaire est un discours parmi d'autres, à vocation métalinguistique, certes, mais qui permet de saisir au moins quelques états figés d'une configuration sémantique.

En français : *témoin, témoigner et témoignage*

En espagnol : *testigo, testificar et testimonio* (mais aussi : *attestiguar, attestacion / probar, prueba*)

En anglais : *to testify, to show, to prove / witness / proof, evidence* (en architecture : *boundary mark* ; en sport : *baton*)

En italien : *testimonianza / testimonio / testimoniare* (en architecture : *spia* – espion, mouchard, indice – ; en sport : *testimonio*).

Comme dans toute comparaison lexicale, une même configuration générale, de nature sémiotique, se trouve découpée et distribuée différemment selon les langues, mais on en retrouve aisément les principaux éléments :

---

<sup>1</sup> Cf. Anne Wieviorka, *L'Ere du témoin*, Paris, Plon, 1998.

- d'éventuelles *traces* matérielles, susceptibles d'être *interprétées* ultérieurement, comme preuve dans un litige ou dans un arbitrage ;
- une *vérité* devenue *inaccessible*, en général parce qu'elle est passée, ou imperceptible au présent de l'énonciation ;
- une *énonciation* et un énonciateur, qui *peut légitimement* mettre en discours cette vérité parce qu'il était présent lors de l'événement ;
- une *manifestation sensible*, qui s'énonce comme « monstration », et qui résulte d'un acte de « présentification »

Il s'agit donc globalement de pouvoir attester d'un fait parce qu'on l'a «vu, entendu, perçu»<sup>2</sup>, dit le *Petit Robert*, ou, notamment dans le domaine religieux, de manifester et d'exprimer publiquement une croyance ou une appartenance.

Si on examine les acceptions du nom « témoin », on constate qu'elles varient selon le même principe : est un « témoin » un acteur animé qui peut énoncer la vérité parce qu'il a vu, entendu et perçu, ou celui qui exprime publiquement par ses actes une croyance ou une appartenance, ou parfois, tout simplement, celui qui a assisté aux faits. Mais le « témoin » peut aussi être un acteur inanimé, et c'est alors un objet qui sert de repère, qui atteste de l'état originel d'un système ou d'une situation, qui vaut en somme comme certification d'une certaine vérité ; à ce titre, il est aussi une instance énonçante, mais seulement comme site d'une énonciation impersonnelle.

A l'intérieur de la configuration du témoignage, le « témoin » peut donc être, selon le cas, un sujet d'énonciation animé, ou un objet-adjurant qui atteste une énonciation : le rôle actantiel principal se déplace, mais la structure d'« accréditation » est constante.

La dernière acception, celle du témoin inanimé, est particulièrement révélatrice, notamment à travers les exemples que nous fournit la vie quotidienne. Dans une course de relais, les athlètes doivent se transmettre un bâton, le « témoin », car c'est la seule manière de garantir la fermeté, la précision et le lieu (sur la piste) du contact entre leurs deux corps en déplacement, et surtout la seule manière de pouvoir vérifier visuellement que le contact a eu lieu, alors même que la rapidité du mouvement interdit une vérification directe.

Dans les métiers du bâtiment, on utilise aussi des « témoins » : une fissure est constatée, on ne sait si elle est stable ou évolutive, et on place alors sur les deux parties disjointes un « témoin » de papier ou de fil, qui se déchirera ou se détachera si les deux bords de la fissure s'écartent. Dans ce cas, à l'inverse de la course de relais, le mouvement est imperceptible parce qu'il est trop lent, et l'éventuelle modification matérielle du témoin se substitue à la perception directe de la modification matérielle de la fissure. Nous avons donc ici deux cas de « témoins » pour une transformation narrative, qui serait soit trop rapide, soit

---

<sup>2</sup> Sur les formes perceptives du témoignage, on peut consulter François Hartog, « Le témoin et l'historien », in *Gradhiva*, CNRS, n°27, 2000, pp. 5-9, notamment à propos des deux noms du « témoin », *histôr* et *martus*, ainsi que Renaud Dulong, *Le témoin oculaire. Les conditions sociales de l'attestation personnelle*, Paris, Editions de l'EHESS, 1998.

trop lente pour être accessible. La structure sémiotique en est évidente : d'un côté un plan du contenu, la transformation narrative visée, et de l'autre un plan de l'expression, l'état modifié du témoin ; mais cette structure sémiotique ne saurait être réduite à quelque type préexistant (comme le type « indiciel », par exemple), dans la mesure où elle ne fonctionne que sous deux conditions spécifiques : (i) la nature du lien entre les deux dimensions, et (ii) le caractère matériel et corporel du signe.

Dans un autre domaine, celui des traditions de la propriété paysanne, on place, sous les bornes indiquant la limite des parcelles, des débris de tuile ou de brique, qui restent comme « témoin » de l'emplacement de la borne, au cas où celle-ci serait déplacée : il s'agit toujours de garder la trace d'un événement, de manière à pouvoir, dans un acte de vérification, revenir à l'origine ; dans le deuxième cas, le « témoin » est l'équivalent durable de l'empreinte de la borne dans le sol.

Dans les traditions paysannes, encore, on sait aussi qu'un enfant, futur propriétaire des champs délimités par les bornes, recevait une gifle, imprévisible et injuste, sur le lieu même du bornage : la trace est alors charnelle, sensori-motrice, sur un acteur animé, et son désenfouissement ultérieur, délégué à la mémoire du corps. De génération en génération, la mémoire corporelle garantit en somme la mémoire de l'emplacement des limites de propriété.

Dans tous les cas, le témoin est toujours soit le prolongement d'un corps, une sorte de prothèse perceptive, soit une empreinte laissée dans un corps, rendues nécessaires par une disjonction temporelle ou spatiale entre l'événement et l'observateur : on ne peut voir où, quand et comment les mains des athlètes se touchent, mais on peut voir si le témoin est tombé ou transmis hors limite ; on ne peut voir la borne si elle a été déplacée, mais on peut fouiller le sol pour retrouver le « témoin », ou retrouver dans sa mémoire le lieu où la gifle a été reçue. La disjonction spatiale ou temporelle transforme alors la simple perception du témoin inanimé en vérification et en attestation.

Dans le cas du témoin animé, les mêmes conditions produisent les mêmes effets : le témoin, en effet, n'est pas un simple informateur, dans la mesure où son énonciation n'apporte pas la découverte du fait ou de l'événement ; ce dernier est déjà connu, au moins à titre de supputation, mais la disjonction spatiale ou temporelle impose une validation par l'intermédiaire du témoignage. Le témoignage est donc un acte persuasif, distinct de l'acte informatif. Dans le cabinet du juge d'instruction, par exemple, les rôles sont clairement répartis : auprès du juge d'instruction, les plaignants évoquent les faits, et le témoin n'intervient qu'en second lieu, pour faire la part de la vérité ; de même, au tribunal, l'acte d'accusation établit les faits, et les témoignages viennent les contredire ou les attester. Mais, même pour le témoin animé, il faut que son propre corps ait été « marqué » d'une manière ou d'une autre, par l'expérience de l'événement rapporté.

Il faudrait donc distinguer l'*apport d'information* et le *témoignage*, et ensuite, à l'intérieur du témoignage, trois types d'opérations, liées par présupposition :

- 1) L'énonciation vraie, et légitimée par un contact sensoriel avec l'événement.

2) Le « corps-témoin » et ses empreintes ou prothèses, éventuellement dissociées sous la forme de traces distinctes ou d'objets directement perceptibles et vérifiables.

3) Le mode d'inscription corporelle du contact sensible originel.

Le témoignage implique donc une origine, devenue inaccessible à la perception directe, dont on ne pourrait attester et retrouver la trace que sur des corps. Dans le cas où le corps-témoin n'est pas le corps sensible originel, il ne peut y avoir témoignage que si on peut garantir un relais continu du contact entre ce corps originel et les corps intermédiaires, grâce aux empreintes laissées par les contacts successifs. En d'autres termes, le témoignage obéit à la même chaîne continue d'énonciations que la tradition, si on admet que chacune des inscriptions d'empreintes successives est une « énonciation » des corps en question. Il n'y a donc de témoignage possible que dans les limites de la *mémoire figurative* des corps<sup>3</sup>.

En somme, d'un point de vue sémiotique, un corps étant une configuration matérielle et sensible, susceptible de conserver, au titre de la mémoire figurative, les traces et empreintes de ses interactions sensorielles avec d'autres corps, alors on peut faire l'hypothèse qu'un sujet d'énonciation qui serait aussi un corps est susceptible de *témoigner* de ses expériences. Plus généralement, pour englober le cas des témoins matériels inanimés, on peut dire que le témoignage est une énonciation qui est directement ancrée dans une inscription corporelle, résultant d'une interaction révolue.

## **Témoins et témoignage : construction sémiotique**

Les approches lexicales et énonciatives fournissent quelques indications indirectes sur la configuration sémiotique du témoignage, qui doit être reconstruite à partir des *situations* sémiotiques dont ces approches révèlent la trace.

En effet, le témoignage est toujours impliqué dans une pratique plus générale, où il participe à une stratégie persuasive. Les quelques « situations » évoquées connaissent une grande diversité thématique (religieuse, judiciaire, narrative, journalistique, paysanne, architecturale, sportive, etc.), mais obéissent à une structure stable : à l'intérieur de chaque situation, en effet, deux *scènes prédictives*, deux *pratiques sémiotiques*, sont disjointes et mises en relation, une *scène originelle débrayée* et une *scène d'évocation embrayée*:

- Pour la thématique religieuse, il s'agit de la vie et de la mort du Christ, d'une part, et de la vie quotidienne du croyant : la relation entre les deux est rétablie par la « foi », puisque la vie actuelle du croyant manifeste son adhésion au récit de la vie du Christ.
- Pour la thématique judiciaire, il s'agit de l'événement incriminé, d'une part, et du récit que le témoin en donne au cours de l'enquête et du procès, d'autre part : la

---

<sup>3</sup> Dans un des précédents volumes issu du projet « Témoignage », du réseau des MSH, Renaud Dulong, dans un article intitulé « Transmettre de corps à corps », adopte une position semblable à celle qui est défendue ici, quoique dans un autre registre théorique (in *Esthétique du témoignage*, Paris, Editions de la MSH, 2005, pp. 241-252).

relation entre les deux est garantie par l'engagement sur l'honneur.

- Pour la thématique journalistique, le principe est le même, à ceci près que la charge du lien entre les deux scènes revient au journaliste, qui doit s'assurer de la fiabilité de ses sources.
- Pour la thématique paysanne, la première scène est celle du partage des terres et du bornage, et la seconde celle de la contestation et de la vérification, le lien étant assuré par la contiguïté entre deux objets, la borne visible et le témoin enterré.
- Pour la thématique sportive, les deux scènes sont concomitantes (la course et l'arbitrage), mais se déroulent dans deux lieux séparés : le rôle du « témoin » est de garantir un lien visuel d'une scène à l'autre.

Comme on peut le constater, le lien entre les deux scènes est assuré par un corps, qui est soit commun aux deux (le témoin agricole, sportif, judiciaire ou journalistique), soit « habité » et « marqué » par l'expérience d'un autre corps (le témoin religieux). La mise en relation entre les deux scènes connaît donc deux situations extrêmes : il faut s'assurer soit de la permanence et de la présence d'un même corps (témoin sportif et agricole), soit de la continuité du lien entre deux corps différents (témoin religieux, avec la médiation de l'eucharistie et de la communion) ; entre ces deux solutions, se trouvent les situations les plus fréquentes, celles où un même corps a pu changer au cours du temps, mais a conservé en mémoire les traces des expériences antérieures.

Même le « témoin lumineux » propre à certains appareillages techniques entre dans cette configuration : une « scène » technique interne et inaccessible est reliée à une scène d'usage de l'appareil, dans la mesure où celle-ci ne peut être réalisée qu'en rapport avec un ou plusieurs états internes déterminés, traduits dans une interface de communication avec l'utilisateur, sous forme de propriétés sensibles commutatives (témoin allumé ou éteint, rouge ou vert, etc.). Mais, même dans ce cas, la relation est « persuasive » et fait appel à une sorte de « foi », celle qu'on accorde à la liaison technique entre l'état interne et la manifestation externe, et qu'on attribue spontanément à la « fiabilité » du système.

La diversité des exemples convoqués invite par ailleurs à remettre en cause la représentation ordinaire du témoignage, qui est essentiellement rétrospective : étant donné un fait accompli et révolu, le témoignage permet de reconstituer après-coup une vérité devenue inaccessible. Mais on voit bien que dans les traditions paysannes, dans les pratiques sportives et en architecture, le témoin est prévu et disposé à l'avance, et que, par conséquent, le témoignage est inscrit dans le dispositif originel de la scène appelée à disparaître, par anticipation de toute contestation ou de tout doute ultérieur. De même, au moment de commettre le pire des crimes, le meurtrier doit toujours décider s'il laisse ou non des témoins de son acte ; cette décision est stratégique, en ce sens qu'elle décide par avance de la manipulation qui pourra être faite ultérieurement à partir de l'événement originel.

La mise en relation entre les deux scènes est donc stratégique, et correspond toujours à un acte persuasif, qu'il soit rétrospectif, prospectif ou concomitant, et qui ne prend son sens

qu'en raison d'un moment critique de la seconde pratique : le parcours canonique de cette dernière est alors suspendu à la présentation du « témoin », et en attente d'une preuve que seul le témoignage peut apporter. On peut donc affirmer alors que cette mise en relation est de type *rhétorique*, et que le témoignage est destiné à faire partager à autrui une « vérité » devenue inaccessible, en faisant appel à un type d'argument (l'existence d'un témoin) dont il convient dans ce cas de comprendre la valeur et l'efficacité. En d'autres termes, quelle que soit la thématique impliquée, les deux scènes qui constituent la configuration du témoignage sont articulées en une même pratique générique, et *cette pratique stratégique est rhétorique et argumentative*.

Du point de vue d'une sémiotique générale articulée en niveaux de pertinence du plan de l'expression, le témoignage se présente donc comme la stratification de quatre niveaux indispensables à sa signification et à son interprétation :

- 1) le niveau des *figures-signes* : c'est le témoin lui-même, le seul lien entre les deux scènes prédictives ;
- 2) le niveau des *textes-énoncés* (quand il y a énonciation au sens strict) ou des *objets-supports* (quand il s'agit seulement de « faire parler » les objets) ;
- 3) le niveau des *pratiques particulières thématiques*, qui comprend ici deux scènes pratiques disjointes mais appartenant strictement à la même situation thématique ;
- 4) le niveau des *stratégies*, qui empruntent leur forme à une pratique générique (un « genre » de pratique), qui est ici de type rhétorico-argumentatif.

En somme, on apporte la preuve (niveau 4) du lien entre deux scènes (niveau 3) dans un objet ou une énonciation (niveau 2), grâce à une figure de témoin (niveau 1) : telle est la structure sémiotique du témoignage.

## **Le corps énonçant**

Il reste donc à comprendre la nature de l'argument utilisé, celle du « corps-témoin », et notamment des conditions de son efficacité.

La conception du témoignage s'est peu à peu déplacée dans notre présentation. Il ne s'agit plus seulement du degré d'actorialisation de l'instance d'énonciation, mais de la légitimité que le sujet d'énonciation tire de son corps sensible ou d'un autre corps, et des empreintes qu'ils ont reçues. Il ne s'agit pas plus seulement d'un type d'énonciation particulier, mais d'un dispositif sémiotique à quatre niveaux enchâssés (cf. supra), et globalement régi par une stratégie argumentative. L'élément commun à tous les niveaux est le corps du témoin, qui joue successivement, sur les quatre niveaux de pertinence, les rôles de (i) figure-signe, (ii) d'instance d'énonciation ou d'objet-support, (iii) de lien entre deux scènes, et (iv) de preuve dans une argumentation. Un autre dispositif conceptuel est donc nécessaire, qui doit articuler une sémiotique du corps et une sémiotique de l'énonciation.

Rappelons-nous par ailleurs que, dans la perspective d'une sémiotique du texte et du

discours, le corps est d'abord un lieu de signification, et d'une signification qui prend forme à partir des sensations et impressions que ce corps éprouve au contact du monde. Si le corps intéresse le sémioticien, c'est parce qu'il peut lui délivrer les clés (1) de l'intentionnalité (le premier vecteur du sens), (2) de la sémosis (la forme iconique ou indicielle de la signification attachée aux sensations), et (3) de la figurativité (l'organisation des figures du discours).

Du côté de la syntaxe figurative, les « corps » sont définis comme des entités matérielles dotées d'au moins deux propriétés : (i) une structure matérielle et (ii) une forme-enveloppe. La syntaxe figurative est alors constituée par les interactions entre ces figures-corps, qui laissent sur et en chacun d'eux des « marques » figuratives spécifiques, les « empreintes », qui constituent la mémoire figurative.

Les *empreintes* sont en elles-mêmes des structures sémiotiques, dotées d'un plan de l'expression et d'un plan du contenu, qui sont alors susceptibles de donner lieu à des énonciations ; plus précisément, ces empreintes font des corps qui les portent des instances énonçantes potentielles.

Ce dispositif conceptuel : interactions de la syntaxe figurative / empreintes des figures-corps / instances énonçantes corporelles, peut maintenant être construit plus systématiquement, et être développé en plusieurs modèles sémiotiques hiérarchisés.

#### LES FIGURES ACTANTIELLES DU CORPS

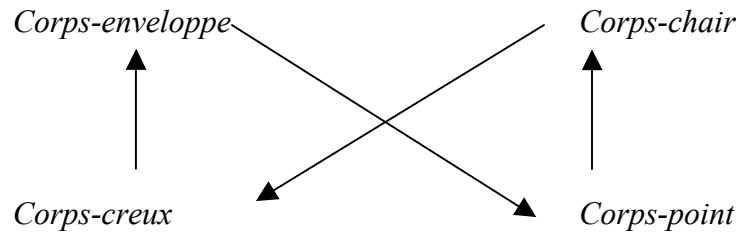
Il faut, pour cela, revenir au point de départ, qui fonde toutes ces figures, quelles qu'elles soient. Ce point de départ est un corps quelconque, composé d'une forme et d'une matière : la matière est soumise à des forces, propres et non propres (internes et externes), dont les différents équilibres lui procurent une forme globale. En somme, d'un côté un principe *indiciel* – une étendue matérielle qui manifeste une présence – et de l'autre un principe *iconique* – des équilibres entre forces qui stabilisent une forme reconnaissable –.

Ces deux principes sont associés comme deux dimensions substantielles et sensibles du même phénomène, l'identification actantielle d'un corps : si on pose d'un côté une variation de la présence et de l'étendue matérielles (du minimum au maximum), et de l'autre une variation de la forme (reconnaissable ou non reconnaissable), on obtient une première typologie des « figures-corps », qui peut se présenter, pour faire simple, sous la forme d'un tableau à double entrée (mais qui, en toute rigueur, aurait la forme d'une structure tensile).

		<i>Présence et étendue matérielles</i>	
		<i>minimale</i>	<i>maximale</i>
<i>Forme-icône</i>	<i>Reconnaissable</i>	CORPS-CREUX	CORPS-ENVELOPPE
	<i>Non reconnaissable</i>	CORPS-POINT	CORPS-CHAIR

Mais ces quatre types de figures-corps ne sont pas seulement des « produits »

combinatoires de l'association entre la présence et l'étendue matérielles, d'une part, et l'iconisation de la forme, d'autre part. Elles entretiennent aussi entre elles des relations qui en font un système cohérent et interdéfini, et auquel on peut donner la forme d'un carré sémiotique.



1) La relation de *contrariété* fixe la distinction entre le *corps-enveloppe* (où la forme iconique domine) et le *corps-chair* (où la présence matérielle domine).

2) Les relations de *contradiction* font apparaître deux autres positions :

- le *corps-point* (la position de référence déictique), par négation du *corps-enveloppe* (négation de la forme iconique);
- le *corps-creux* (le corps interne évoqué par exemple à propos de la dégustation), par négation du *corps-chair* (négation de la présence matérielle).

Le système qui se met alors en place a la forme d'un carré sémiotique. Les relations de *complémentarité* peuvent être précisées ainsi : (i) le *corps-creux* est un présupposé minimal de l'enveloppe, en termes de forme distinctive, et ils ont en commun la limite entre le propre et le non-propre ; (ii) le *corps-point* est un présupposé minimal du *corps-chair*, en termes d'occupation et de position dans l'étendue, et ils ont en commun de fonctionner comme position de référence.

A chacune de ces figures du corps, correspond une figure de mouvement.

Le *corps-enveloppe* supporte les déformations, et les diverses formes du débrayage qui engendre les enveloppes signifiantes et les surfaces d'inscription ; la perception de ce type de mouvement est donc essentiellement, puisqu'il s'agit d'une forme-enveloppe, la perception d'une *déformation*.

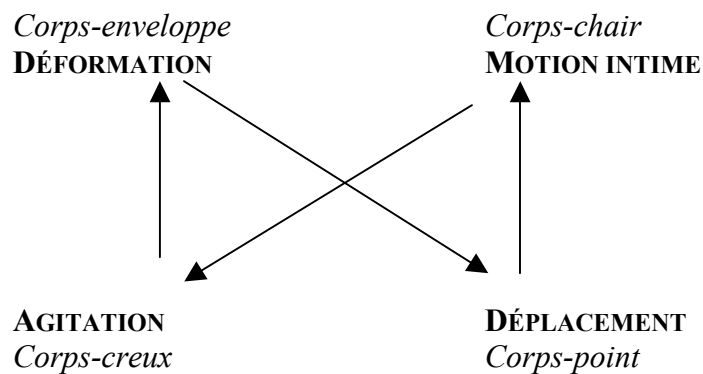
Le corps interne fournit un espace intérieur que des acteurs (ceux du goût par exemple) peuvent occuper, parcourir et modifier par leur propre mouvement ; la perception d'un tel mouvement est celle d'une *agitation* intérieure.

Le corps deixis – la position de référence – est celui qui permet de percevoir et d'apprécier le déplacement relatif d'un corps par rapport à d'autres corps ; seule l'existence d'une position de référence, en effet, fonde un changement de position ; la perception du mouvement appliqué au corps déictique est donc la perception d'un *déplacement*.

Le *corps-chair*, enfin, est celui des changements de consistance et de densité, et des transformations matérielles. La perception de telles transformations de consistance et de densité, indépendamment de leur traduction figurative, est toujours une perception de dilatations ou de contractions ; c'est ce type de perception de mouvement que nous



dénommons *motions intimes*.

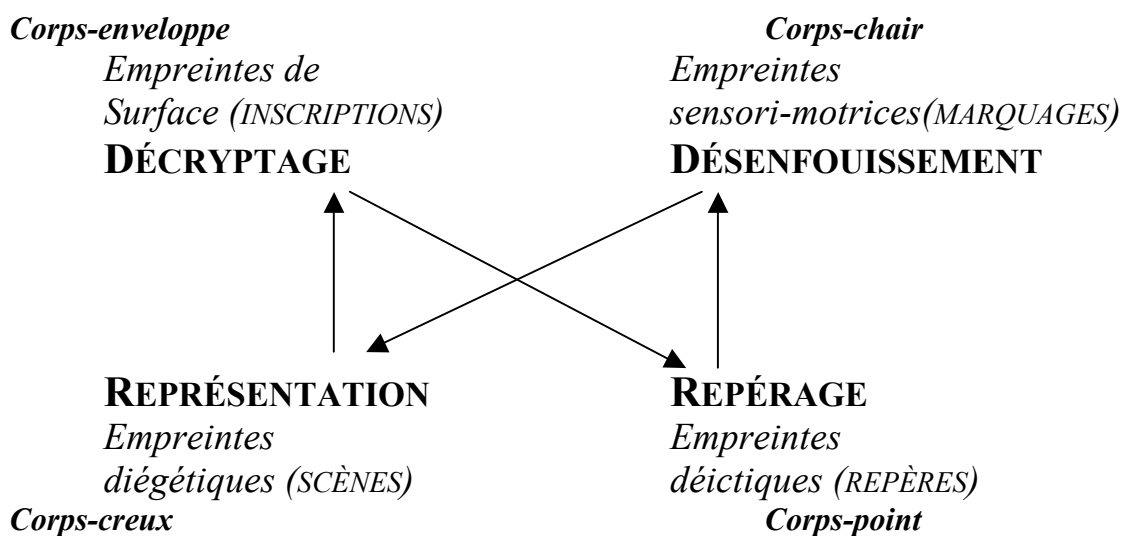


#### LES FORMES DE L'EMPREINTE ET DE LEUR INTERPRÉTATION SÉMIOTIQUE

Quatre types corporels sémiotiques différents permettent de prévoir quatre modalités différentes de l'empreinte et de la mémoire corporelles.

Les empreintes qui ont été *inscrites* sur l'enveloppe sont faites pour être « lues » et *déchiffrées*, car elles se donnent d'emblée à percevoir, alors que les empreintes qui ont été *enfouies* dans la chair mouvante sont faites pour être *désenfouies* et mises à jour. Ce sont finalement, compte tenu du caractère de contenant et de contenu des figures correspondantes, deux grandes formes possibles des stratégies du secret et de la révélation, de l'oubli et de la réminiscence : le *cryptage* et le *décryptage* du côté des figures inscrites sur le contenant, l'*enfouissement* et le *désenfouissement* du côté des figures englobées dans le contenu. Deux types de figures de mémoire, en somme, les unes dont le code aurait été perdu, les autres dont le lieu, le moment et l'acteur auraient été oubliés.

Du côté des empreintes diégétiques du corps-creux, il est clair que cet espace intérieur est celui d'une *scène* destinée, au moment de l'énonciation, à une *représentation*. Du côté des empreintes déictiques du corps-point, l'énonciation procède à un repérage, c'est-à-dire une reconstruction des relations de référence entre positions déictiques.



Une des conséquences de cet ancrage corporel de l'énonciation du témoignage tient au fait que cette dernière est en permanence ouverte à l'*esthésie*. Il en résulte que, dans le discours de témoignage, la manifestation des esthésies exprime les moments où le corps est affecté par les interactions, c'est-à-dire les événements du contact sensoriel qui en font un corps-témoin potentiel. Ces esthésies sont alors « traduites » en empreintes, sous la forme soit d'inscriptions à déchiffrer, soit de marquages à désenfouir, soit de scènes à représenter, soit enfin de repères à reconstituer.

#### LES VARIÉTÉS DU TÉMOIN ET DU TÉMOIGNAGE

Les quatre types d'empreintes identifiés : les *inscriptions* de surface, les *marquages* sensori-moteurs, les *scènes* internes et les *repères* déictiques, sont autant de bases figuratives pour le témoignage. Ce sont, de fait, les principaux types de « figures-témoin » et de « liens » entre les deux scènes constitutives, en ce sens qu'elles caractérisent le mode sémiotique sous lequel le corps-témoin garde la mémoire de l'impression ou de l'interaction originelle, et sous lequel celles-ci peuvent être restituées.

Il faut maintenant rendre compte de leur transformation en « instances énonçantes » (dans les textes et énonciations) et en « preuves » (dans la pratique rhétorico-argumentative).

En tant qu'instances énonçantes, ces quatre figures correspondent à quelques segments textuels typiques du témoignage :

- 1) *l'ancrage déictique* de la scène originelle, pour la figure du « repère » : l'énonciation du témoignage n'est en effet valide que si elle peut établir la coïncidence déictique entre la scène originelle et le propre champ de présence et de perception du corps-témoin ;
- 2) l'expression d'*états intérieurs de la chair*, pour la figure des « marquages sensori-moteurs » : l'expérience des pavés inégaux de la cour de l'hôtel de Guermantes, dans *Le temps retrouvé*, et qui désenfouit celle des pavés inégaux de la place Saint-Marc à Venise, en est un exemple, même s'il n'est pas exploité par Proust comme un « témoignage » ;
- 3) la restitution d'*états d'âme et d'impressions intérieurs* suscités par l'événement, pour la figure des « scènes à représenter », que le témoin se doit d'associer à son énonciation, pour garantir la plénitude et l'intensité de sa présence et de sa participation affective et cognitive à la scène originelle ;
- 4) enfin, l'affichage public de *traces visibles et externes* de la participation à la scène originelle, pour la figure des « inscriptions à déchiffrer » : le témoin porte les traces de sévices, de blessures consécutives à un accident, ou tremble ou blémit encore à l'évocation de la scène originelle.

En tant que preuves, pour la stratégie de persuasion, ces quatre types de corps-témoin jouent aussi de plusieurs registres argumentatifs distincts, mais qui satisfont tous au même

objectif général : assurer la *présence sensible* de l'argument (cf. Perelman).

- 1) L'*ancrage déictique* garantit la juste concordance entre les deux scènes pratiques, simplifie le lien entre elles en le réduisant à un principe de concomitance. Il rend donc possible l'embranchement de la scène originelle dans la scène de restitution, et cela sans aucune médiation : cette opération reposerait alors sur le principe argumentatif selon lequel un lien direct serait plus probant qu'un lien indirect.
- 2) Le *désenfouissement* de marquages intérieurs garantit la stabilité des orientations axiologiques, entre la scène originelle et sa restitution ; nombre de travaux contemporains, en effet, à commencer par ceux de la sémantique cognitive (Lakoff), en continuant par ceux de la neuro-physiologie (Varela, Damasio), montrent que le rôle sémiotique des expériences sensori-motrices consiste essentiellement en une polarisation axiologique, en une projection d'un système de valeurs sur la scène pratique correspondante. L'efficacité argumentative de cette figure résiderait par conséquent dans le fait que les valeurs qui sont proposées au partage de l'auditoire sont « authentiques », c'est-à-dire marquées dans la chair même de celui qui les propose.
- 3) La *représentation* de scènes obéit à un principe de présentification bien connu en rhétorique, et qui se résume dans la définition d'une figure canonique, l'hypotypose : toute la gamme des émotions et des sensations est exploitée pour restituer l'engagement sensoriel du corps témoin dans l'appréhension de la scène originelle ; il ne s'agit plus là d'orientation axiologique, mais plus précisément de participation figurative : le témoin n'était pas seulement là, n'a pas seulement ressenti l'effet de la scène, il l'a vécue intérieurement, et l'a configurée dès la première expérience en une composition poly-sensorielle et multi-émotionnelle, dont la complexité et l'intrication même garantit la consistance et la pérennité dans le temps et la mémoire.
- 4) Enfin, le *déchiffrement* des inscriptions de surface est une autre modalité de la preuve et de la présence : celle qui fait du corps même du témoin un « texte » lisible, un support sémiotique qui a résisté au temps et à l'usure. En ce sens, les inscriptions qui perdurent, toujours lisibles, témoignent plus particulièrement de la force ou de la violence de l'interaction avec la scène originelle. L'argument repose alors sur un lieu d'intensité : plus lisible est la marque, plus intense et convaincante était la cause.

## **Pour finir**

Bien qu'il participe d'un genre de pratique argumentative codifié, et qu'il se présente sous la forme d'un segment-type d'énonciation, reposant sur un ensemble d'actes de langage homogène et relativement stable, le témoignage reste un « motif » discursif et sémiotique nomade et variable.

*Nomade*, tout d'abord, dans la mesure où, rappelons-le, il peut participer de nombreuses situations thématiques, où sa fonction et sa forme syntaxique subissent quelques

inflexions : (i) le déplacement du focus actantiel, entre le sujet d'énonciation, un corps ou un objet ; (ii) les formes et les motifs figuratifs de la disjonction entre les deux scènes (temporelle, spatiale, ou actorielle) ; (iii) les modalités du lien entre les deux scènes (un seul corps, deux ou plusieurs corps, avec ou sans médiation, avec ou sans traces rémanentes) ; (iv) et enfin l'investissement axiologique, modal et passionnel de la croyance qui garantit le lien en question.

*Variable*, ensuite, non seulement en raison de ces aléas liés aux situations englobantes, mais aussi en fonction des prolongements et des substitutions envisageables pour chacune des figures-témoins types. La variation repose en l'occurrence pour l'essentiel sur le rôle du corps-témoin, qui, comme on le sait maintenant, est toujours susceptible de produire ou de recevoir des *prothèses* dans l'exercice de chacune de ses fonctions. Le « témoin » de la course de relais est déjà une prothèse corporelle, qui se substitue au contact direct entre les mains, pour le rendre visible de loin. Mais il existe aussi des prothèses « cognitives », qui peuvent se substituer à l'expérience directe d'un corps-témoin : on peut en effet « croire » et « témoigner » sans avoir ni vu ni expérimenté directement, à condition de donner sa confiance au témoignage d'un autre qui, lui, a fait une expérience directe. La preuve en est qu'on peut appeler comme témoin à la barre, au cours d'un procès, quelqu'un qui a recueilli le témoignage soit d'une victime, soit d'un observateur direct de la scène originelle ; de même, Hérodote, dans ses *Histoires*, faute de pouvoir s'appuyer dans tous les cas sur la perception directe d'un fait ou d'un paysage, propose des analogies entre des faits ou des paysages dont ses lecteurs ont déjà fait l'expérience, et d'autres, dont l'expérience leur est actuellement inaccessible, mais dont il veut les persuader qu'elle est véridique.

La dérive est engagée, et c'est celle de la chaîne des témoignages directs et indirects, qui ouvre sur une profondeur temporelle, culturelle, sociale ou historique, dont la fiabilité reposera essentiellement sur la continuité du contact entre les corps, et sur la saturation des relais d'énonciation.